

LE GUIDE COURT-METRAGE 2025

Guide à l'usage des producteurs, distributeurs et réalisateurs de films courts sur les dispositifs en place chez Unifrance pour accompagner leurs démarches de promotion à l'international.

SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT

- 1 – L'adhésion à Unifrance et ses avantages
- 2 – Le référencement des films
- 3 – La publication des films sur la Short Film Gallery
- 4 – Les festivals partenaires
- 5 – Les festivals organisés par Unifrance et les programmes à la carte
- 6 – La présence d'Unifrance sur les marchés
- 7 – Les Prix Unifrance

SOUTIENS AUX ADHÉRENTS

- 1 – L'aide automatique
- 2 – L'aide au voyage
- 3 – L'aide aux entreprises de vente à l'international

QUI CONTACTER

INFORMATION GÉNÉRALE

Courtmetrage@unifrance.org

RÉFÉRENCEMENT FILM

Courtmetrage@unifrance.org

ADHESION

Capucine Heurtault capucine.heurtault@unifrance.org

INSCRIPTION SHORT FILM GALLERY

Tiziana D'Egidio tiziana.degidio@unifrance.org

AIDES AU VOYAGE EN FESTIVAL

Selon destination, se référer à la liste **en fin de document**

AIDES AUTOMATIQUES (PAR POINT)

Christine Gendre Christine.gendre@unifrance.org

AIDES AUTOMATIQUES (PAR FESTIVAL)

Rotterdam, Berlin, Locarno, Toronto : Tiziana D'Egidio tiziana.degidio@unifrance.org

Sundance, Cannes, Venise : Laurence Reymond laurence.reymond@unifrance.org

FONCTIONNEMENT

1 – L’adhésion à Unifrance :

- Vous êtes producteur ou distributeur et souhaitez adhérer pour la première fois :
Le montant de votre cotisation est de 175 euros TTC
- Vous êtes producteur ou distributeur et souhaitez renouveler votre adhésion :
Le montant de votre cotisation est de 350 euros TTC
- Vous êtes réalisateur :
Si vous adhérez pour la première fois ou si vous renouvez votre adhésion, le montant de votre cotisation est de 65 euros TTC

◦ ***Les cotisations sont dues sur une année civile***

◦ ***Les bulletins d’adhésion sont disponibles sur notre site www.unifrance.org dans la rubrique « Adhérer à Unifrance »***

◦ ***Pour tout renseignement :***

courtmetrage@unifrance.org

Adhésion à adresser à Capucine Heurtault, service comptabilité

capucine.heurtault@unifrance.org

2 – Le référencement des films

Tous les films courts français, ou coproduits avec la France, sont référencés sur le site d’Unifrance s’ils répondent à l’un des critères ci-dessous :

- Être sélectionné dans un festival partenaire d’Unifrance (cf. liste sur notre site Internet)
- Être détenteur d’un visa du CNC ou d’un RCA. Dans le second cas, la preuve d’enregistrement au doit être fournie

◦ ***Les films en cours de fabrication ne peuvent être référencés***

◦ ***Le dossier de référencement est à remplir sur le site <https://www.unifrance.org/> > mon compte > référencer une œuvre***

◦ ***Le délai d’enregistrement est variable, compte tenu du volume des demandes : entre deux et quatre semaines après réception du dossier, priorité étant donnée aux courts sélectionnés dans un festival partenaire.***

Votre contact : courtmetrage@unifrance.org

3 – La publication des films sur la Short Film Gallery

La Short Film Gallery (SFG) répond aux besoins des festivals partenaires de consulter des films et constitue un intermédiaire privilégié entre sélectionneurs et ayants droit.

Pour que votre court-métrage soit publié sur la SFG, il faut :

- Que le film soit référencé sur le site www.unifrance.org
- Que l’ayant droit soit adhérent d’Unifrance
- Qu’un contrat spécifique soit signé entre Unifrance et l’ayant droit

- Qu'une annexe soit remplie pour le film concerné

◦ *Le dossier de référencement sur la SFG vous est adressé sur demande*

Votre contact :

Tiziana D'Egidio

Tiziana.degidio@unifrance.org

4 – Les festivals partenaires

Le service courts-métrages est le trait d'union essentiel entre réalisateurs et producteurs français et sélectionneurs étrangers. La fidélisation et les liens privilégiés entretenus avec les festivals contribuent au rayonnement des films dans une centaine de manifestations réparties sur une quarantaine de pays. Chaque festival est associé à un contact identifié que vous pouvez solliciter si besoin. Tous les films sélectionnés sont liés à la page du festival correspondant sur notre site. Unifrance œuvre exclusivement à l'international. Seules les sélections en festivals étrangers partenaires figurent sur notre site. Néanmoins, si vous désirez faire figurer davantage d'informations sur la carrière de votre film, vous pouvez joindre un PDF récapitulant les sélections, récompenses et diffusions TV (en France comme à l'international). Il sera adossé à la page consacrée au film et pourra être remplacé chaque fois qu'une mise à jour sera fournie.

◦ *Consulter la liste des festivals soutenus :*

Annexe 3

Votre contact : selon le festival, cf tableau en fin de document

5 – Les festivals organisés par Unifrance et les programmes à la carte

Des programmes sur mesure peuvent être présentés dans les festivals et panoramas du cinéma français organisés ou soutenus par Unifrance, mais aussi en ligne dans le cadre de nos programmes MyFrenchFilmFestival et MyFrenchShorts.

◦ *Dans tous les cas, il n'y a pas d'appel à films et la sélection est laissée à la discréction des organisateurs en relation avec le service courts-métrages*

6 – La présence d'Unifrance sur les marchés

Unifrance participe aux marchés du court-métrage de Clermont-Ferrand, Cannes, Annecy, Trouville, Aix-en-Provence. C'est dans ce cadre, à Clermont-Ferrand et Annecy en particulier, que l'association organise des rencontres de networking qui réunissent chaque année près de 300 professionnels : réalisateurs, producteurs, acheteurs, diffuseurs, distributeurs et sélectionneurs internationaux. Elles favorisent le rapprochement avec nos homologues francophones que sont la SODEC, Swiss Films et Wallonie-Bruxelles Images et permettent la recherche de synergies en même temps que l'élaboration de stratégies communes pouvant faire évoluer durablement le secteur.

Vos contacts :

Clermont-Ferrand : Christine Gendre Christine.gendre@unifrance.org

Cannes : Christine Gendre Christine.gendre@unifrance.org

Annecy : Laurence Reymond laurence.reymond@unifrance.org

Trouville : Christine Gendre Christine.gendre@unifrance.org

Aix-en-Provence : Christine Gendre Christine.gendre@unifrance.org

7 – Les Prix Unifrance

- **Prix Unifrance du court-métrage** : sélection d'une trentaine de titres produits dans les 12 mois précédant la remise des prix. Priorité est donnée aux œuvres nouvelles et à celles ayant très peu investi le champ des festivals étrangers. Le jury se réunit en avril pour choisir un *Grand prix*, un *Prix spécial du jury* et un *Prix d'interprétation*. Le Prix Unifrance du court-métrage est également doté par des partenaires : MovieStar, RTBF et BeTV, Grand Action et Titra Films. Les lauréats reçoivent leurs récompenses à l'occasion du Festival du Cannes.
- Plus d'informations ici : <https://www.unifrance.org/actualites/16879/appel-a-films-22e-prix-unifrance-du-court-metrage>
- **Prix de la distribution** : il a pour vocation d'accompagner et soutenir la démarche d'une société, non seulement pour sa manière de faire circuler les œuvres en festivals à l'étranger, mais encore pour sa façon de leur donner de la visibilité dans les circuits commerciaux. Le Prix de la distribution est remis à Cannes, en association avec La Fête du court métrage.
- **Prix Unifrance Grenoble** : il est remis, en partenariat avec TITRAFILM, à un film français de la compétition.
- **Prix Unifrance Trouville** : il est remis, en partenariat avec TITRAFILM, à un film français de la compétition.
- **Prix Unifrance Aix-en-Provence** : il est attribué à deux films français, le premier issu de la compétition internationale, le second de la compétition expérimentale.

Votre contact : Christine Gendre
Christine.gendre@unifrance.org

AIDES AUX ADHÉRENTS

1 – L'aide automatique : Annexe 1

A. Par festival

Accessible à toute société de production ou tout réalisateur ayant autoproduit son film en compétition dans l'un des festivals suivants : **Rotterdam, Sundance, Berlin, Cannes, Locarno, Venise, Toronto.**

Vos contacts :

Pour Rotterdam, Berlin, Locarno, Toronto : Tiziana D'Egidio tiziana.degidio@unifrance.org

Pour Sundance, Cannes, Venise : Laurence Reymond laurence.reymond@unifrance.org

B. Par point :

Accessible à toute société de production ou tout réalisateur ayant autoproduit son film collectant 4 points. Pour les jeunes sociétés de moins de 6 ans révolus, le seuil d'accès est fixé à 3 points.

Votre contact : Christine Gendre Christine.gendre@unifrance.org

2 – L'aide au voyage

Partenaire d'une centaine de manifestations à l'international, Unifrance s'engage à financer le déplacement de ses adhérents à l'étranger. Le soutien au voyage consiste en une aide forfaitaire dont le montant varie entre 300 euros (Europe) et 700 (hors Europe) euros suivant la destination souhaitée et couvre exclusivement des frais de transport (avion ou train).

Pour y être éligible, il faut :

- Que le film soit sélectionné dans une section compétitive
- Que la demande concerne un festival étranger partenaire d'Unifrance
- Que le demandeur n'ait pas déjà bénéficié d'une aide de ce type dans le courant de l'année

° Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Priorité est donnée au demandeur n'ayant jamais bénéficié de l'aide. Ce système vertueux permet de soutenir chaque année une centaine d'artistes, producteurs et distributeurs

3 – L'aide aux entreprises de ventes à l'international : Annexe 2

Dans le cadre de ses dispositifs de soutien au court-métrage et à l'export, le CNC a décidé de renforcer son soutien à la promotion internationale des œuvres cinématographiques de courte durée et à la structuration du secteur de la vente à l'international en accompagnant les entreprises commerciales privées qui œuvrent en la matière. À cette fin, le CNC a confié à Unifrance, dont le service des courts-métrages coordonne l'ensemble des actions en faveur de ces œuvres à l'étranger, la gestion de l'aide aux entreprises de vente à l'international. Cette aide est destinée à permettre la prospection de nouveaux marchés, le développement d'outils techniques et promotionnels et toute autre initiative de nature à accroître la diffusion et la vente de films courts à l'international.

Votre contact : Christine Gendre Christine.gendre@unifrance.org

SOUTIENS AUX ADHERENTS

ANNEXE 1

L'aide automatique – présentation

Principe :

L'aide automatique a pour objet de **soutenir le producteur d'un film court dans ses dépenses de promotion à l'international**. Elle est accordée soit lorsque le film est sélectionné en compétition des festivals de catégorie A, soit sur la base d'un cumul de 4 points lié aux sélections du film dans des compétitions de festival partenaires ou de ventes internationales. Pour les jeunes sociétés, le seuil d'accès est baissé à 3 points.

Montant :

L'aide automatique, plafonnée à **1000 € HT**, est notifiée par Unifrance au bénéficiaire dans les huit jours suivant sa demande écrite.

A. L'aide automatique par festival

Critères d'éligibilité :

- **Sélection** dans l'un de ces festivals : Cannes (sélection officielle, Quinzaine des Réalisateurs, Semaine de la Critique), Locarno (compétition Léopards de demain et Courts d'auteurs), Venise (compétition Orizzonti), Berlin (compétition internationale), Sundance (compétition internationale, Toronto (sélection officielle), Rotterdam (compétition Tiger Awards)
- Obtention d'un **Grand prix Unifrance** à Cannes, Grenoble, Trouville ou Aix-en-Provence

B. L'aide automatique par point

Critères d'éligibilité

- Pour les sociétés de plus de 6 ans révolus au moment de la demande : justification de **4 points** générés soit par des sélections compétitives dans les **festivals soutenus**, soit par des ventes directes TV à l'étranger pour un MG de 200 €
- Par dérogation, pour les sociétés **de moins de 6 ans révolus** au moment de la demande : justification de **3 points** générés soit par des sélections compétitives dans les **festivals soutenus**, soit par des ventes directes TV à l'étranger pour un MG de 200 €

Liste des festivals disponible sur le site et en fin de document.

C. L'aide automatique – conditions générales

Bénéficiaires :

Toute société de production ou tout réalisateur ayant autoproduit son film.

Tout film dont la durée n'excède pas 59' réunissant les critères définis comme suit :

- Être produit par un adhérent producteur ou réalisateur à jour de cotisation
- Être publié sur la Short Film Gallery : version sous-titrée anglais obligatoire si le film est dialogué

◦ **Sur une année civile, chaque société peut cumuler un maximum de trois aides automatiques**

◦ **Les films autoproduits ne peuvent recevoir qu'une aide automatique par année civile**

Dépenses éligibles :

Chacune d'elles doit être directement et exclusivement liée à la promotion à l'étranger du film soutenu

- Frais de sous-titrage dans toute langue : traductions, adaptations, repérages, simulation, incrustations, édition de fichiers
- Fabrication des matériels d'exploitation destinés à l'international comprenant un sous-titrage (DCP, bandes magnétiques, fichiers numériques, DVD, Blu-Ray, copies argentiques...)
- Fabrication des matériels de promotion et frais afférents de tous supports imprimés (flyers, cartes postales, affiches...) ou de supports de promotion numériques (site Internet, clés USB...)
- Frais d'inscription dans un festival étranger faisant payer un droit d'entrée (les frais d'inscription en France ne peuvent être pris en compte)
- Frais d'expédition de copies à l'étranger exclusivement (poste internationale, FedEx...)
- Frais de transport du producteur ou du réalisateur dans un festival compétitif à l'étranger

Modalités de remboursement :

Le bénéficiaire s'engage à fournir à Unifrance, dans un **délai impératif de quatre mois** à compter de la date de notification, l'ensemble des pièces mentionnées ci-après :

- Facture à l'ordre d'Unifrance du montant HT de l'aide attribuée + TVA à 20 % si l'aide est accordée à une société de production et **sans TVA si elle est accordée à un réalisateur**
- Copie des justificatifs de dépenses, l'ensemble devant représenter au minimum 150 % du montant HT de l'aide accordée (**les devis et factures pro forma ne sont pas admis**)
- Tableau récapitulatif des dépenses en HT, chaque ligne numérotée devant correspondre aux justificatifs fournis numérotés eux aussi
- Exemplaire des matériels de promotion faisant l'objet des dépenses et relevé TC des dialogues anglais
- RIB de la société ou du réalisateur

ANNEXE 2

L'aide aux entreprises de vente à l'international

Objectifs :

Dans le cadre des réformes de ses dispositifs de soutien au court-métrage et à l'export en 2016, le CNC a décidé de renforcer son soutien à la promotion internationale des œuvres cinématographiques de courte durée et à la structuration du secteur de la vente à l'international en accompagnant les entreprises commerciales privées qui œuvrent en la matière.

À cette fin, le CNC a confié à Unifrance, dont le service des courts-métrages coordonne l'ensemble des actions en faveur de ces œuvres à l'étranger, l'expérimentation d'une nouvelle aide pour une période de trois ans. Cette aide destinée à permettre la prospection de nouveaux marchés, le développement d'outils techniques et promotionnels et toute autre initiative de nature à accroître la diffusion et la vente de films courts à l'international a été renouvelée pour une nouvelle phase de trois ans à compter de 2019. Le bilan dressé en 2021 a été positif en termes de diffusion des œuvres et de structuration de la filière, dans un contexte marqué par une concurrence internationale accrue et une mutation profonde du marché liée au développement des plateformes et à l'évolution des modes de diffusion des œuvres et du métier de vendeur à l'international.

Le dispositif a été pérennisé à compter de 2022.

Le dispositif est placé sous l'empire du règlement n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* ; disponible à l'adresse suivante :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1407&from=FR>

Œuvres éligibles :

Sont éligibles les courts-métrages français et les coproductions, majoritaires et minoritaires, y compris en langue étrangère. Ne sont pas éligibles les films d'écoles qui sont des travaux de fin d'étude à vocation diplômante.

Critères d'éligibilité des entreprises : pour tenir compte des différents genres représentés (fiction, animation, documentaire, expérimental) les critères proposés sont les suivants :

1 – Bénéficiaire :

- Être une entreprise européenne établie en France et constituée sous forme de société commerciale (SARL, SA, SAS) ou une association (seulement à titre transitoire) : **une association ne pourra être éligible plus de 2 fois** Sont réputées établies en France les entreprises y exerçant effectivement une activité au moyen d'une installation stable et durable et dont le siège social est situé en France, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Pour les entreprises dont le siège social est situé dans un autre État membre de l'Union européenne, le respect de la condition d'établissement en France, sous forme d'établissement stable, de succursale ou d'agence permanente, n'est

exigé qu'au moment du versement.

2 – Représentation :

- Réalisation des ventes, au cours de l'année N-1, d'au moins 10 films français (coproductions incluses selon législation en vigueur au CNC) de 5 ayants-droit différents

3 – Chiffre d'affaires minimum :

- 10 K€ de ventes de courts-métrages français et de coproductions, majoritaires et minoritaires, y compris en langue étrangère à l'étranger au cours de l'année N-1. Le CA est constitué sans que cela soit limitatif à des cessions de droits TV, Salles, VoD, SVoD, Flat ou MG de sous-distribution (dans le cas où l'exploitation sur certains territoires est confiée à un distributeur étranger). Sont incluses les ventes réalisées à ARTE, TV5 Monde et Canal+ Afrique ainsi que les locations de copies, mais sont à exclure les préachats, les ventes à Canal+ et OCS, ainsi que les documentaires formatés pour la télévision (26' et 52')

Dépenses éligibles :

1 – Frais techniques :

- Fabrication, duplication, transport et projection de supports numériques de démonstration demandés par les marchés et festivals
- Reformatage d'un film
- Coûts informatiques, licences/abonnements de logiciels, reporting
- Mise en ligne en vue d'une diffusion sur des plateformes numériques
- Protection contre les risques de contrefaçon

2 – Frais de promotion :

- Traduction, doublage ou sous-titrage
- Conception, création et fonctionnement d'un site Internet dédié à la vente internationale pour un film ou un catalogue de films
- Conception, fabrication et diffusion de supports de promotion, y compris sous forme électronique, pour un film ou un catalogue de films
- Marketing viral
- Achat d'espaces publicitaires, quels que soient les modes de communication utilisés, et fabrication d'objets promotionnels
- Recours à un attaché de presse ou à un interprète
- Location de bureaux ou de stands dans les marchés et festivals
- Organisation d'une projection en dehors d'un marché ou d'un festival : fabrication, transport et projection d'un support, location d'une salle
- Frais d'inscription dans un festival étranger, à condition qu'ils n'aient pas déjà fait l'objet d'une aide à la promotion attribuée au producteur du (des) film(s) mandaté(s)
- Frais de voyage (transport et hébergement) dans un festival ou un marché international. **Marchés français de renommée internationale pouvant être inclus : Clermont-Ferrand, Cannes, Annecy.**
- Frais de prestations effectuées par des tiers et donnant lieu à facturation de l'entreprise sollicitant l'aide
- Frais de prestations effectuées en interne : indiquer la quote-part de défraiement et de rémunération des personnes ayant réalisé les travaux techniques

Fonctionnement de l'aide :

1 – Formulaire de demande :

- Envoyé par Unifrance aux adhérents

2 – Réception du dossier de demande :

- Adressé à Unifrance en deux exemplaires l'un par E-mail et l'autre par courrier.

3 – Éléments à fournir :

- Les mandats de distribution à l'étranger signés au cours de l'année N-1 : **minimum de 10 films français de 5 ayants-droit différents**
- Les contrats de ventes à l'étranger actées au cours de l'année N-1 justifiant un CA de 10 K€
- Les factures émises en au cours de l'année N-1 correspondant aux dépenses pour lesquelles un soutien est demandé, accompagnées du document récapitulatif ci-joint : **vos justificatifs doivent impérativement être numérotés et classés dans l'ordre où vous les ferez apparaître, chapitre par chapitre, sur le document récapitulatif**
- Une copie de la grille des ventes réalisées au cours de l'année N-1 fournie pour l'Étude Unifrance
- Pour les structures ayant un statut associatif, une déclaration d'engagement, indiquant les raisons pour lesquelles elles se sont constituées avec ce statut et leurs perspectives d'évolution à court terme vers un statut commercial
- Une déclaration sur l'honneur des aides perçues au titre du règlement *de minimis*

4 – Versement et plafond :

- Soutien défini et versé après examen des dossiers de demande
- 80 % des dépenses éligibles hors taxes, avec un montant maximum de 10 000 € par entreprise et par an
- L'enveloppe budgétaire globale du dispositif s'élève à 60 000 € maximum

◦ *Dans l'hypothèse où le montant total des aides potentiellement accordées dépasserait 60 000 €, un taux de réduction homothétique sera appliqué à chaque dossier de manière à respecter le plafond de l'enveloppe globale*

Contrôle par le Service courts-métrages d'Unifrance :

Le département courts-métrages d'Unifrance procèdera au contrôle des sociétés éligibles à l'aide. En cas de doute, les copies des contrats de cessions de droits pourront être demandées.

ANNEXE 3

FESTIVALS PARTENAIRES D'UNIFRANCE EN 2025

Pour le court métrage

FESTIVALS	PAYS	CONTACT
SYDNEY - Flickerfest	Australie	christine.gendre@unifrance.org
SUNDANCE	États-Unis	laurence.reymond@unifrance.org
ROTTERDAM IFFR	Pays-Bas	tiziana.degidio@unifrance.org
BRUXELLES - Anima	Belgique	christine.gendre@unifrance.org
BERLIN - Berlinale	Allemagne	tiziana.degidio@unifrance.org
TAMPERE Film Festival	Finlande	christine.gendre@unifrance.org
SAGUENAY - Regard	Canada	christine.gendre@unifrance.org
PORTO - Fantasporto	Portugal	laurence.reymond@unifrance.org
VIENNE - Tricky Women	Autriche	laurence.reymond@unifrance.org
SXSW - South by SouthWest	États-Unis	laurence.reymond@unifrance.org
TOKYO - Taaf	Japon	laurence.reymond@unifrance.org
CLEVELAND Int. Film Festival	États-Unis	tiziana.degidio@unifrance.org
STUTTGART - Trickfilm	Allemagne	christine.gendre@unifrance.org
BRUXELLES - Bsff	Belgique	christine.gendre@unifrance.org
ASPEN - Shortfest	États-Unis	laurence.reymond@unifrance.org
HONG KONG Int HK Film Festival	Hong Kong	laurence.reymond@unifrance.org
NIMEGUE - Go Short	Pays-Bas	tiziana.degidio@unifrance.org
KABOOM	Pays-Bas	tiziana.degidio@unifrance.org
NYON - Visions du Réel	Suisse	tiziana.degidio@unifrance.org
DRESDEN Int. Short Film Festival	Allemagne	tiziana.degidio@unifrance.org
RIO DE JANEIRO - Curta cinema	Brésil	tiziana.degidio@unifrance.org
SAN FRANCISCO Int. Film Festival	États-Unis	tiziana.degidio@unifrance.org
OBERHAUSEN Int. Short Film Festival	Allemagne	laurence.reymond@unifrance.org
LISBONNE - IndieLisboa	Portugal	laurence.reymond@unifrance.org
VIENNE - Vienna Shorts	Autriche	laurence.reymond@unifrance.org
CRACOVIE - Krakow Film Festival	Pologne	tiziana.degidio@unifrance.org
ZAGREB - Animafest	Croatie	christine.gendre@unifrance.org
TOKYO - Short Shorts	Japon	christine.gendre@unifrance.org
PALM SPRINGS Int. Short Film Festival	États-Unis	christine.gendre@unifrance.org
HAMBOURG - Kurzfilm	Allemagne	laurence.reymond@unifrance.org
NEW YORK - Tribeca	États-Unis	laurence.reymond@unifrance.org
BUCHEON - Bifan	Corée du Sud	laurence.reymond@unifrance.org
HUESCA - Festival Internacional de cine	Espagne	tiziana.degidio@unifrance.org
VALENCE - Cinema Jove	Espagne	tiziana.degidio@unifrance.org
GRIMSTAD Norwegian Short Film Festival	Norvège	christine.gendre@unifrance.org
IN THE PALACE Film Festival	Bulgarie	christine.gendre@unifrance.org
VILA DO CONDE Short film festival	Portugal	christine.gendre@unifrance.org
MONTREAL - Fantasia	Canada	christine.gendre@unifrance.org

DURBAN Int. Film festival
NEUFCHATEL Niff
RHODE ISLAND Int. Film Festival
HIROSHIMA Festival
SAO PAULO - Curta Kinoforum
DOKUFEST Prizren
MELBOURNE Int. Film Festival
LOCARNO
ODENSE Film Festival
SARAJEVO Film Festival
VENISE - Mostra
RICHMOND Int. Film Festival
BIENNE - Fest. du film français d'Helvétie
OTTAWA Int animation festival
NAMUR - Fiff
MINIKINO Film Week
DRAMA Int. Short Film Festival
SAN SEBASTIAN - Ssiff
TORONTO - Tiff
KAOHSIUNG Film Festival
GENEVE - Animatou
THESSALONIQUE - Tisff
BADALONA - Filmets
UPPSALA Int. Short Film Festival
BUSAN - Biff
SITGES Fest. Int. du film fantastique de Catalogne
BUCAREST - Anim'Est
GAND - Ghent Film Festival
BUCHEON - Biaf
MONTREAL - FNC Festival du Nouveau Cinéma
SHOW ME SHORTS Aotearoa Int Short Film
Festival
CORK - IndieCork
ESPINHO - Cinanima
RIGA Int. Film Fest
DOK LEIPZIG
JI.HLAVA
LISBONNE - Doclisboa
VALLADOLID - Seminci
EL GOUNA Film Festival
BERLIN - Kuki
BERLIN - Interfilm
MONTREAL - Cinemania
MONCTON - Ficfa
SAPPORO int. Short Film Festival

Afrique du sud	christine.gendre@unifrance.org
Suisse	christine.gendre@unifrance.org
États-Unis	christine.gendre@unifrance.org
Japon	christine.gendre@unifrance.org
Brésil	christine.gendre@unifrance.org
Kosovo	laurence.reymond@unifrance.org
Australie	laurence.reymond@unifrance.org
Suisse	tiziana.degidio@unifrance.org
Danemark	tiziana.degidio@unifrance.org
Bosnie-Herzégovine	tiziana.degidio@unifrance.org
Italie	laurence.reymond@unifrance.org
États-Unis	christine.gendre@unifrance.org
Suisse	christine.gendre@unifrance.org
Canada	christine.gendre@unifrance.org
Belgique	christine.gendre@unifrance.org
Indonésie	laurence.reymond@unifrance.org
Grèce	tiziana.degidio@unifrance.org
Espagne	tiziana.degidio@unifrance.org
Canada	tiziana.degidio@unifrance.org
Taiwan	christine.gendre@unifrance.org
Suisse	christine.gendre@unifrance.org
Grèce	christine.gendre@unifrance.org
Espagne	christine.gendre@unifrance.org
Suède	christine.gendre@unifrance.org
Corée du Sud	laurence.reymond@unifrance.org
Espagne	laurence.reymond@unifrance.org
Roumanie	laurence.reymond@unifrance.org
Belgique	laurence.reymond@unifrance.org
Corée du Sud	laurence.reymond@unifrance.org
Canada	laurence.reymond@unifrance.org
Nouvelle-Zélande	laurence.reymond@unifrance.org
Irlande	laurence.reymond@unifrance.org
Portugal	laurence.reymond@unifrance.org
Lettonie	laurence.reymond@unifrance.org
Allemagne	tiziana.degidio@unifrance.org
République tchèque	tiziana.degidio@unifrance.org
Portugal	tiziana.degidio@unifrance.org
Espagne	tiziana.degidio@unifrance.org
Egypte	christine.gendre@unifrance.org
Allemagne	christine.gendre@unifrance.org
Allemagne	christine.gendre@unifrance.org
Canada	christine.gendre@unifrance.org
Canada	christine.gendre@unifrance.org
Japon	christine.gendre@unifrance.org

MADAGASCAR - Short film Festival
LJUBIJANA - Animateka
TALLIN Black Nights
GENEVE - GIFF
LEEDS Int. Film Festival
ShorTO Film Market
FLORENCE - Festival dei Popoli
WINTERTHUR Int Short Film Festival
BILBAO - Zinebi
RIDM Montréal
LOUVAIN Int. Short Film Festival
ALCALA DE HENARES - Alcine
AMSTERDAM - IDFA
BARCELONE - Alternativa
GIJON Int. film Festival
EMERGENCE Lomé
DAKAR COURT
BOGOTA - Bogoshorts

Madagascar
Slovénie
Estonie
Suisse
Angleterre
Italie
Italie
Suisse
Espagne
Canada
Belgique
Espagne
Pays-Bas
Espagne
Espagne
Togo
Sénégal
Colombie

christine.gendre@unifrance.org
christine.gendre@unifrance.org
laurence.reymond@unifrance.org
laurence.reymond@unifrance.org
laurence.reymond@unifrance.org
laurence.reymond@unifrance.org
tiziana.degido@unifrance.org
tiziana.degido@unifrance.org
tiziana.degido@unifrance.org
tiziana.degido@unifrance.org
tiziana.degido@unifrance.org
tiziana.degido@unifrance.org
christine.gendre@unifrance.org
christine.gendre@unifrance.org
laurence.reymond@unifrance.org